

ATELIER ARTISTIQUE

en collèges et en lycées

Année scolaire 2019 – 2020

Dossier d'aide à la saisie en ligne

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- Projet pédagogique et culturel** pour l'année 2019- 2020 (annexe A)
- Budget prévisionnel** établissant l'équilibre des dépenses et des ressources (annexe B)
- Avis du Conseil d'Administration** (peut être adressé ultérieurement si nécessaire)

- Le CV de chaque intervenant extérieur impliqué**

Ce CV doit évoquer le parcours professionnel de l'intervenant sous l'angle de la création et non uniquement de la médiation. Il n'est pas utile d'adresser un CV des enseignants de l'établissement.

- Une lettre d'intention de la part de l'intervenant**

- Le bilan d'étape de l'année 2018 - 2019 en cas de renouvellement uniquement**

Compte tenu du calendrier de retour des dossiers de renouvellement, le bilan demandé, à rédiger sur papier libre, est bien un bilan d'étape de l'atelier mis en œuvre en 2018-2019.

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** de votre établissement scolaire

Il est indispensable au versement de la subvention par la DRAC.

ATELIER ARTISTIQUE

en collèges et en lycées

Année scolaire 2019 – 2020

Dossier complémentaire à l'inscription en ligne

Annexe A

Projet pédagogique et culturel 2019 - 2020

1 - Rappel d'identification

Domaine (s) artistique (s) de l'atelier :
(Il doit être identique à celui sélectionné sur le formulaire en ligne préalablement validé).

Nom de l'établissement :

Code postal et commune :

Nom de la communauté de communes :

Téléphone :

2 - Modalités de fonctionnement de l'atelier

Nombre d'élèves, niveaux d'enseignement, horaires, locaux, etc.

.....
.....
.....
.....

3 - Professeurs impliqués

3.1. Le professeur responsable de l'Atelier artistique

Nom, prénom :

Discipline :

Téléphone :

Courriel personnel :

3.2. Les autres professeurs membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'atelier artistique

Les ateliers portés par une équipe sont à privilégier

Nom, prénom	Discipline

4- Partenaires culturels et artistiques

4.1. Identification de la (ou des) structure(s) culturelle(s) fréquentée(s) par les élèves dans le cadre du projet, notamment pour le volet « école du spectateur » (spectacle vivant), « école du regard » (arts plastiques) etc.

La structure culturelle doit être en lien avec le ou les domaines artistiques explorés.

Elle doit faire partie des structures aidées par la DRAC ou être reconnue comme lieu de diffusion professionnel.

Nom	Adresse	Téléphone

4.2. Identification de la (ou des) personne(s) retenue(s) pour intervenir

L'artiste intervenant doit être :

- ✓ impliqué dans la création artistique contemporaine
- ✓ qualifié dans le secteur artistique et culturel (notamment, pour le spectacle vivant, une expérience de plateau significative est requise).

Nom, prénom	Qualification	Nom de la structure (compagnie, autre...) à laquelle l'intervenant est affilié.	Volume horaire annuel d'intervention envisagé

5 - CV et lettre d'intention de chaque intervenant extérieur

Ils seront transmis avec ce dossier.

La lettre d'intention doit expliquer concrètement le projet et la démarche envisagée.

Le CV actualisé doit évoquer le parcours professionnel de l'intervenant sous l'angle de la création et non uniquement de la médiation.

6 - Éléments du projet pédagogique et culturel à développer sur papier libre :

- ✓ Comment est né ce projet d'atelier ? Quelle inscription dans le projet d'établissement ? Quels liens avec le PEAC de l'élève ?
- ✓ Objectifs. Distinguer objectifs pédagogiques, artistiques et culturels.
- ✓ Organisation et déroulement de l'atelier artistique (en détaillant chacun des deux volets : pratique culturelle et pratique artistique, y compris dans le budget prévisionnel).
- ✓ Valorisation du projet et évaluation des acquis pour les élèves.

7 – Bilan d'étape pour l'année 2018 - 2019

Merci de bien vouloir préciser le type de demande :

Demande de renouvellement

ou demande d'ouverture

Un bilan d'étape reprenant les éléments du projet en cours (point 6 ci-dessus) est obligatoire en cas de renouvellement. Compte tenu du calendrier de retour des dossiers, le bilan demandé, à rédiger sur papier libre, est bien un bilan d'étape de l'atelier mis en œuvre en 2018 – 2019.

8 – Relevé d'identité bancaire

Le RIB de l'établissement est indispensable au versement de la subvention par la DRAC.